

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Affichage : 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 2 juillet 2026

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	13	17

Date de la convocation : 25 juin 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le 2 juillet à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Marion AUBRY, Madame Claire BEAUFILZ, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Sylviane DEVILLERS, Monsieur Rémy JAMES, Monsieur Olivier ORIENT, Monsieur Philippe MACÉ, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Gérardine SAHUT, Madame Sandrine SAMSON et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés : Madame Claude BOULIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Antoine DELESTRE, Monsieur Arnaud DESANNAUX, Madame Annick KOECHLER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Annie LECOQ a donné pouvoir à Madame Sandrine SAMSON, Monsieur Jérôme LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane DEVILLERS a été nommée secrétaire de séance.

2026 045 – PRISE DE DÉCISION – HÊTRE POURPRE AU PARC DES TULIPIERS

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à exposer la situation concernant l'état sanitaire d'un hêtre pourpre au parc des Tulipiers.

Ce dernier rappelle les conclusions de l'arboriste suite à son diagnostic sanitaire, comme indiqué lors de la commission travaux du 16 mai dernier : le système racinaire du hêtre est malade et laisse apparaître une dégradation avec risque de basculement. De plus, cet arbre est protégé par le nid d'une chouette hulotte, l'arboriste propose donc de réaliser une chandelle afin de laisser le tronc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide d'abattre le hêtre pourpre en réalisant une chandelle afin de laisser le tronc avec le nid de la chouette hulotte.**
- **Autorise le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires à cette opération.**

La secrétaire de séance, Sylviane DEVILLERS



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

